

6100 - CB

Compte Rendu Sommaire
de la Réunion du Conseil de Communauté
du 30 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à vingt heures, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'auditorium du Conservatoire de Musique à Verdun, sous la présidence de M. Samuel HAZARD, Président.

Etaient présents : MM. Alain ANDRIEN, Yves PELTIER, Jean-Pierre MOREL, Maurice MICHELET, Julien DIDRY, Daniel LEFORT, Louis KUTSCHRUITER, Charles SAINT-VANNE, Jean-Marie ADDENET, Claude ANTION, Raphaël CHAZAL, Jean-Christophe VELAIN, Armand FALQUE, Bernard GOEURIOT, Alain DUCROCQ, Jean-François THOMAS, Patrick CORTIAL, Michel VERMELIN, Antoni GRIGGIO, Philippe DEHAND, Pierre JACQUINOT, Gérard STCHERBININE,

Mmes Régine MUNERELLE, Marie-Claude THIL, Annie ALBERT représentée par Monsieur Christophe LEFEVRE, Claudine DUPUIS, Marie Jeanne DUMONT, Jacqueline BRABANT, Christine PROT, Dominique RONGA, Angéline DE PALMA-ANCEL, Dominique GRETZ, Khadija BERREHLI, Jennifer GHEWY,

Absents et excusés : MM. Pierre LIBERT, Jacques CHAMP, Christian JACQUES, Jean LAVIGNE, Olivier GERARD, Gérard GERVAISE, François-Xavier LONG, Jean VERNEL, Patrick MAGISSON, Philippe COLAUTTI, Yannick SIMON-BURNOTTE, Bruno ROTA,

Mmes Sophie PEUQUET, Angélique SANTUS, Yvonne COLLIGNON, Marie-Claire QUENCEZ, Sylvie WATRIN, Sandrine JACQUINET,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2120-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

- Monsieur René MATHIEU à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Jean-Pierre LAPARRA à Monsieur Maurice MICHELET
- Mme Josiane LECLERCQ à Madame Claudine DUPUIS
- Monsieur Yvon SCOTTI à Monsieur Pierre JACQUINOT

Date de la convocation le 24 septembre 2019 adressée avec l'ordre du jour et affichée le 24 septembre 2019.

Monsieur le Président propose de retirer à l'ordre du jour le point suivant :

5.3 Autorisation de membres de la commission d'Appel d'Offres permanente à siéger à une commission d'Appel d'Offres organisée par la SEBL pour l'aménagement de l'Espace central de la ZAC de Verdun Sud

Monsieur le Président propose d'inscrire en complément à l'ordre du jour, au titre des questions diverses les points suivants :

1.1 Accord cadre pour la fourniture de fluide, Lot 01 Gaz – Lot 02 Electricité – Marchés
CV185812 – Avenant de transfert

1.4 Convention multipartenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système
d'Information Multimodale (SIM) Grand Est

4.4 Vacation – Journées nationales de l'architecture

7.10 Modalités d'attribution des bourses dans le cadre des chantiers jeunes

Monsieur le Président énumère les questions qui seront mises à l'ordre du jour.

Celles-ci ayant été acceptées, il ouvre la séance et propose une minute de silence afin d'honorer la mémoire de l'ancien Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC.

. 19-1101 1.1 Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'informatisation de l'Encre future médiathèque du Grand Verdun – Opération 07 1 15 10.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que l'Encre a pour ambition de devenir une médiathèque ouverte et accessible à tous, mais aussi moderne et attractive, son informatisation et la présence du numérique constituent des enjeux majeurs qui nécessitent la mobilisation de compétences spécifiques et d'expériences réussies sur des projets similaires, considérant qu'il est envisagé le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dont la mission se déroulera en deux phases successives : - étude initiale et définition d'un schéma directeur afin de préciser les ambitions du projet en matière de numérique, mais aussi de le dimensionner et de le chiffrer, - assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'informatisation de l'Encre, considérant que le coût de l'ensemble de cette mission est évalué entre 30 000 € et 40 000 € TTC, **autorise** Monsieur le Président à lancer, attribuer et signer ledit marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que tous les documents s'y rapportant.

. 19-1102 1.1 Avenants aux marchés pour la réalisation de l'opération de construction et scénographie de la Citadelle Souterraine du Grand Verdun – C175827 – programme 07 1 14 11

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que dans le cadre des travaux portant sur la construction et scénographie de la citadelle souterraine du Grand Verdun, des imprévus et modifications aux marchés pour certains lots sont intervenus, pour le lot n°2 – Etanchéité – Entreprise SOPREMA, un avenant n° 1 de – 763,08 € HT soit – 915,70 € TTC, ce qui représente une diminution du marché de 0,511 %, pour le lot 2 – Etanchéité – Entreprise SOPREMA, un avenant n° 2 de + 4 550,00 € HT soit + de 5 460 € TTC, ce qui représente une augmentation du marché de 3,047 %, le nouveau montant du marché après les avenants n°1 et n°2 est donc de 153 112,47 € HT soit 183 734,96 € TTC soit une augmentation globale de + de 2,536 %, pour le lot n°3 – Façade vitrée – Bardage aluminium – Entreprise LEFEVRE SA, un avenant n° 2 de – 2 256,00 € HT soit – 2 707,20 € TTC ce qui représente une diminution du marché de 0,970 %, pour le lot n°13 – Electricité – Entreprise LORR ELEC – un avenant n° 2 de + de 4 084,08 € soit + de 4 900,90 € TTC, pour le lot n°10 – Sols durs et revêtements muraux – Entreprise GIL & ASSOCIES, un avenant n°2 de – 2 608,21 € HT soit – 3 129,85 € TTC, pour le lot n° 1 – Gros Œuvre et Démolition – Entreprise BERTHOLD SA, un avenant n°2 de + 26 500 € HT soit + 31 800,00 €, **autorise** Monsieur le Président à signer les avenants avec les entreprises.

. 19-1103 1.1 Restauration et entretien du mur d'enceinte du Pré l'Evêque, avenue du Soldat Inconnu – Constitution d'un groupement de commandes – Autorisation de lancer et attribuer le marché – Opération CAGV n° 07 414 0 – Opération Ville de Verdun n° B3 00 24

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que des travaux sont nécessaires pour assurer le bon état de conservation des murs et remparts de Pré l'Evêque, avenue du Soldat Inconnu, en vue de la préservation du patrimoine et la sécurisation des lieux ainsi que la mise en valeur du site de la Citadelle, suite à la construction du nouveau bâtiment d'accueil, considérant que le mur est la propriété pour une partie de la CAGV et propriété de la Ville de Verdun pour une autre partie, considérant qu'il est proposé de mettre en place un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la CAGV, considérant que les travaux ont été estimés à 450 410 € HT soit 540 492 € TTC (CAGV : 188 400 € HT/ville de Verdun : 262 010 € HT) **autorise** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la CAGV, **autorise** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, **autorise** Monsieur le Président à lancer et signer le marché de travaux ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

Monsieur le Président précise que la restauration des ouvrages sera faite dans le cadre de la réfection de l'entrée de Verdun (projet global)

. 19-1104 1.1 Avenant n°2 – C175818 Acquisition de nacelles et prestations associées – Programme 07 1 14 11

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que dans le cadre de l'exécution du marché portant acquisition de nacelles et prestations associées et suite à plusieurs rencontres avec la commission d'accessibilité, il convient d'étudier la mise en place d'une 19^{ème} nacelle (PMR), considérant que le prix de cette nacelle y compris les études préalables, transport et mise en service sur site par la société ETF est de 109 500 € HT, **autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec la société ETF.

. 19-1105 1.1 Réalisation de levés topographiques et documents fonciers – Constitution d'un groupement de commandes – Autorisation de lancer et attribuer les marchés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'il vous a proposé de mettre en place un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la CAGV pour la réalisation de levés topographiques et documents fonciers, considérant que les marchés seront conclus pour chaque structure avec un montant maximum annuel de : Ville de Verdun 380 000 € HT CAGV 420 000 € HT, **autorise** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la CAGV, **autorise** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, **autorise** Monsieur le Président à lancer et signer les marchés de prestations de services et fournitures ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces opérations.

. 19-1106 1.1 Marché de plantation d'arbres, d'arbustes, de rosiers, de plantes vivaces et travaux liés 2020-2021-2022-2023

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que les arbres, les arbustes, les rosiers et les plantes vivaces constituent au même titre que les autres espaces verts, un patrimoine qu'il convient d'entretenir et d'embellir, considérant que la poursuite de l'entretien de ce patrimoine nécessite de relancer un nouveau marché pour les années 2020-2021-2022-2023, considérant que ces sujets font l'objet annuellement de remplacement suite à des abattages, des accidents, du vandalisme, des intempéries, etc, considérant qu'il est donc nécessaire de passer un nouveau marché sur 4 années pour un montant minimum de 80 000 € TTC et un montant maximum de 320 000 € TTC, **décide** de valider le principe 'un arbre abattu = un arbre planté' et d'acter le maintien des continuités vertes, sous réserve du respect des réglementations s'appliquant pour l'accessibilité des PMR et les mobilités douces sur les voies de l'agglomération, **décide** la réalisation des prestations nécessaires à la plantation d'arbres, d'arbustes, de rosiers, de plantes vivaces et de travaux liés pour les exercices 2020-2021-2022-2023.

Arrivée de Monsieur THOMAS

. 19-1107 1.4 Plat de Bevaux : Avenant n°1 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour les travaux de désamiantage/déconstruction – programme 07 1 19 04

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que par délibération en date du 13 mai 2019, Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention entre l'EPFL et la CAGV portant sur les modalités de collaboration en ce qui concerne les travaux consistant à la démolition totale du site, comprenant le désamiantage et la dépollution résiduelle si besoin, considérant que suite à des investigations complémentaires et qu'il s'avère qu'au vu des nouveaux résultats que des quantités prévisionnelles prévues dans le marché sont insuffisantes et nécessitent la mise en place d'une enveloppe complémentaire de 200 000 € TTC, considérant que le montant de cette opération passerait de 1 200 000 € TTC à 1 400 000 € TTC, **autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de travaux entre l'EPFL et la CAGV sachant que lesdits travaux sont financés par l'EPFL à hauteur de 80%, soit 1 120 000 € TTC, et la CAGV à hauteur de 20% soit 280 000 € TTC.

. 19-1108 4.1 Tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil communautaire d'Agglomération, considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, considérant qu'il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services, considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de l'établissement, 1- SUPPRESSION/CREATION : dans le cadre de la convention avec le collège de Thierville pour l'accueil à la cantine des élèves des écoles élémentaires, une suppression/création dans le cadre d'emplois d'adjoints techniques catégorie C une variation de + 0.18 ETP, pour répondre aux besoins de la Direction petite Enfance et Vie Scolaire et la Direction Enfance Jeunesse Animation, une suppression/création dans le cadre d'emplois d'adjoints techniques catégorie C (4 agents) une variation annuelle de +1.72 ETP, 2- MODIFICATION : depuis le 1^{er} février 2019 le nouveau cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des jeunes enfants relève de la catégorie A (soit 0.56 ETP) et un emploi complet de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, des administrateurs et des conseillers socio-éducatifs sera ouvert dans le cadre d'emploi des attachés, 3- CREATION : un poste de coordinateur des animations culturelles à temps complet, un poste d'animateur/médiateur numérique à temps complet, un poste de responsable/directeur de la Régie d'Eau du Grand Verdun, trois poste chef de projet Coordinateur Petite Enfance et Coordinateur Enfance Jeunesse.

5.3 Autorisation de membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente à siéger à une Commission d'Appel d'Offres organisée par la SEBL pour l'aménagement de l'espace central de la ZAC Verdun Sud. : RETIRE

. 19-1109 5.7 Rapport d'activité 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, **prend acte** du rapport retraçant l'activité 2018 de l'EPCI qui est annexé au Compte Administratif, ceci conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, accessible à l'adresse <http://datastore.adsita.fr>, login : cverdun/verdun, mot de passe : verdun

. 19-1110 7.2 Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux à usage industriel et commercial – Année 2020 – Complément

A l'unanimité, Le Conseil de Communauté d'Agglomération, conformément à l'article 1520 du Code Général des Impôts, vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 septembre 2019, considérant que de nouvelles sociétés dont la liste vous est communiquée ont sollicité l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour leurs locaux et qui répondent aux conditions, **autorise** Monsieur le Président à exonérer ces établissements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020.

. 19-1111 7.5 Subvention MJC du Verdunois. Avenant n°1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'une convention signée entre la CAGV et la Maison des Jeunes et de la Culture du Verdunois fixe les modalités d'un partenariat entre ces deux institutions, considérant que la CAGV est liée à la Fédération Française des MJC par un contrat de financement FONJEP, considérant qu'à partir de 2019 il a été convenu que le contrat serait désormais calculé sur la base réelle du coût du poste de direction, considérant qu'au regard du profil de la nouvelle titulaire du poste le contrat est évalué à 57 007 € (participation de l'Etat déduite), considérant que 75 000 € ont été inscrits au BP 2019, vu la montée en puissance du projet de Scènes de Musique Actuelles (SMAC), **décide** de verser une subvention de 12 950 € à la MJC du Verdunois et **autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention susvisée.

. 19-1112 7.5 Renouveaulement du Contrat Enfance Jeunesse Intercommunal en partenariat avec la CAF de la Meuse.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant les échanges avec la CAF de la Meuse dans le cadre du renouvellement transitoire du Contrat enfance Jeunesse pour la période 2019-2022, dans l'attente de la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale, considérant les actions petite enfance, enfance jeunes à intégrer au CEJ 2019-2022, considérant le développement des actions sur le territoire et la mise en œuvre prochaine d'une Convention Territoriale Globale, trois postes sont inscrits au CEJ, **autorise** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 prenant en compte les éléments ci-dessus, **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif au renouvellement du CEJ.

. 19-1113 8.8 Elagage et entretien du patrimoine arboré – Années 2020-2021-2022-2023 – Lancement de l'avis d'appel d'offres à la concurrence

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la CAGV a en charge l'élagage et l'entretien du patrimoine arboré (environ 5 500 arbres sur le territoire de l'ex-Codecom de Verdun), considérant que pour répondre de façon adaptée à ces besoins d'entretien et devant la multitude des prestations spécifiques, il a été décidé de poursuivre l'utilisation de la technique du marché à bons de commande dans lequel chaque prestation est clairement identifiée, considérant que le nouveau marché est revu à la hausse afin de prendre en compte, notamment l'entretien du patrimoine arboré des écoles et de la Voie Verte, **décide** la réalisation des prestations nécessaires à l'élagage et l'entretien du patrimoine arboré pour les exercices 2020-2021-2022-2023 pour un seuil minimum de 160 000 € TTC et un seuil maximum de 640 000 € TTC, **autorise** Monsieur le Président de la CAGV à lancer l'Avis d'Appel Public à la Concurrence afférent, **autorise** Monsieur le Président, en application de l'ordonnance n°2005-645 du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire en date du 6 juin 2005, à signer le futur marché ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

Monsieur le président souhaite préciser, qu'en ce qui concerne la vélo route voie verte, la convention de superposition de gestion avec Voies Navigables de France n'est toujours pas signée malgré les efforts importants de la CAGV ; une rencontre avec le nouveau directeur de VNF va être organisée.

. 19-1114 8.9 Médiathèque 'l'Encre' – Poste de coordination des animations culturelles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que l'Encre dit se doter d'un poste de coordination des animations culturelles qui sera également chargé de la gestion des différentes salles et espaces disponibles, considérant que ce poste (de catégorie A ou B) est éligible à un accompagnement financier du Département de la Meuse à hauteur de 34 000 € répartis sur 3 ans, **décide** de valider la création de ce poste, **décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget et **autorise** Monsieur le Président à solliciter la subvention du Conseil Départemental de la Meuse.

Au titres des questions diverses :

. 19-1115 1.1 Accord cadre pour la fourniture de fluide, Lot 01 Gaz, Lot 02 Electricité – marchés CV185812 – Avenant de transfert

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que l'accord cadre multiattributaire pour la fourniture de fluide CV185812 a été conclu jusqu'au 31/12/2021, considérant que Total Energie Gaz nous informe de sa fusion absorption par la Société Direct Energie, **autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce transfert de titulaire dans ce marché.

. 19-1116 1.4 Convention multipartenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale (SIM) Grand Est

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles a fait de la Région le chef de file de

l'intercommunalité et de complémentarité entre les modes de transports, considérant que la CAGV a signé la charte de l'intermodalité et des services à l'usager, considérant qu'il convient de cosigner la convention multipartenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du SIM Grand Est avec l'ensemble des Autorités Organisatrice (AO) signataires, considérant que le montant prévisionnel de la participation de la CAGV s'élève à 11 468,49 € TTC pour une période de 10 ans à compter de 2020, **décide** de prendre acte de la convention multipartenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale (SIM) Grand Est avec l'ensemble des Autorités Organisatrices signataires, **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

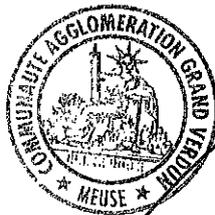
. 19-1117 4.4 Vacation – Journées nationales de l'architecture

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les collectivités peuvent recruter des vacataires, considérant qu'à l'image des journées du patrimoine ou des journées nationales de l'archéologie, la CAGV s'inscrit depuis 2018 aux journées nationales de l'architecture qui ont pour objectif de développer la connaissance auprès du grand public, **décide** afin d'assurer les visites, de recruter du personnel chaque année sous forme de vacation (1 vacataire, 3 interventions maximums et 150 € par intervention)

. 19-1118 7.10 Modalités d'attribution des bourses dans le cadre des chantiers jeunes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'action 9 'chantier jeunes' inscrite dans les axes 'sécuriser les parcours des jeunes' et 'devenir un territoire de projet' qui prévoit le versement d'une bourse d'un montant de 20,00 € par demi-journée de participation à un chantier, par jeune, **autorise** Monsieur le Président à verser les bourses aux participants des chantiers jeunes en application des principes retenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.



VERDUN, le 4 octobre 2019

Le Président,
Conseiller Départemental,

Samuel HAZARD.